

L'ÉCHO DU CONSEIL MUNICIPAL

30 Juin 2026 à 20h00



Nombre de membres en exercice : 15 / Présents : 12 / Représentés : 3 / Votants : 15 / Absents : 3

- ❖ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis proposé par la société SonoVente d'un montant de 4.652,40 € TTC afin d'acquérir du matériel de sonorisation adapté dans le but d'assurer de bonnes conditions d'intervention lors des manifestations organisées par la commune. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- ❖ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis dans le but d'acquérir un podium de 29,76m² afin d'assurer de bonnes conditions de représentation par les intervenants lors des manifestations organisées par la commune. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis proposé par la société France Collectivités d'un montant de 7.282,80 € TTC.
- ❖ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Directeur Départemental des Territoires concernant la procédure de révision de l'arrêté préfectoral du classement sonore des infrastructures de transports terrestres, Vignot étant concerné par la ligne ferroviaire 70000 PARIS > NANCY, ce nouvel arrêté propose un classement en 2^{ème} catégorie (anciennement en catégorie 1). La Commune n'est pas répertoriée dans la liste des communes traversées par un axe routier concernée par le classement sonore, Monsieur le Maire s'interroge quant à la fréquentation à venir et du flux de véhicules susceptibles d'emprunter la route départementale afin d'éviter le nouveau péage de l'A31. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'arrêté préfectoral de révision et décide d'adresser un courrier afin de recueillir des précisions et de suggérer un éventuel classement de l'axe routier RD.
- ❖ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de soutien financier envoyée par le Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy pour aider l'association « Prends moi la main » à procéder aux travaux de réhabilitation de l'espace Snoezelen et au renouvellement d'équipements visant à maintenir de bonnes conditions d'accueil et de prise en charge. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et décide d'attribuer une participation financière d'un montant de 300,00 €.
- ❖ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de soutien financier envoyée par l'association « Les Cylindrées de la Madeleine » afin de soutenir l'évènement « Un territoire uni pour Octobre Rose ». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'attribuer une participation financière d'un montant de 300,00 € destinée à couvrir les frais techniques et d'animation de l'évènement.
- ❖ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le règlement d'attribution des subventions aux Associations Communales en révisant les critères déterminant le montant des subventions à verser et propose de :
 - fixer le plafond de subvention à 1.400,00 € pour toutes les associations
 - verser 10,00 € de participation par adhérent (plafond à 900,00 €) pour les associations sportives
 - demander la présentation d'un dossier de demande de subventionLe Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification du règlement par l'avenant n°6.

- ❖ Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal d'étudier à nouveau le projet « Création et aménagement d'un quartier d'habitations sur le Lieudit Bulvinoche ». Il propose d'effectuer une étude de faisabilité et un relevé topographique de l'emprise du projet. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et accepte de retenir le devis de la société HERREYE & JULIEN d'un montant de 1.620,00 € HT pour le relevé topographique et de retenir la société ARCHILOR comme bureau d'études pour assister à la mission et accepte les honoraires d'un montant de 17.731,00 € HT pour la phase 1 et 5% du montant des travaux selon l'estimation de l'avant-projet.
- ❖ Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'aménager la plateforme du site des services techniques avec la création d'un auvent afin d'entreposer les véhicules et engins de la Commune ainsi que de fermer cet espace par un muret et un portail. Le Conseil Municipal approuve la réalisation de ce projet, décide de confier la mission de conception architecturale au cabinet ARCHILOR et valide le devis d'un montant de 4 800,00 € TTC.
- ❖ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de dérogation au permis de construire N° PC 055 553 26 00002 concernant la construction d'un garage et expose le fait que le projet consiste à aligner la construction du garage double sur l'alignement des constructions déjà existantes et que le respect de la règle prévue à l'article 6 entraînerait une incohérence visuelle. De plus, respecter l'article 6 consisterait à planter le garage au niveau de la terrasse du propriétaire voisin, ce qui le priverait de luminosité. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette dérogation à l'unanimité.
- ❖ Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Lorine CARTEGNE, agent de la commune, en qualité de coordonnateur communal pour le recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- ❖ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de confier un mandat pour l'établissement de factures à l'ONF suite à la commercialisation des coupes et produits de coupe. Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention de mandat de facturation à l'unanimité.
- ❖ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les avancées du projet du parc éolien porté par la société « PE DE FORBEAUVOISIN ». Dans le cadre de son développement, un défrichement de 1,177 ha est prévu. La société envisage la plantation et l'entretien de boisement sur des parcelles communales comme mesures compensatoires à ce défrichement. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de consentir une convention cadre afin de définir les mesures compensatoires.
- ❖ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet éolien impliquant des mesures compensatoires en raison d'un défrichement dont la création et le maintien d'un îlot de vieillissement. Et informe que dans ce cadre, la société « PE DE FORBEAUVOISIN » a identifié des parcelles pouvant accueillir un îlot de vieillissement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de la mise en place d'un îlot de vieillissement sur les parcelles ZM 109, ZM 110 et ZM 111 et de signer une convention cadre relative à cette mesure.
- ❖ Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal de déterminer un tarif unique d'adhésion à la médiathèque fixé à 5,00 € par an et par adhésion, qu'il s'agisse d'une adhésion pour une seule personne ou pour une famille. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- ❖ Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal une révision du montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public pour l'installation d'un distributeur automatique de pizzas. Afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques ainsi que garantir une valorisation

adaptée du domaine public Monsieur le Maire propose de fixer le tarif annuel à 1.100,00 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- ❖ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition de la maison sise 16 Rue Pasteur à l'article comptable 2115 enregistré sous le numéro d'inventaire 2024-010 afin de mener à bien le projet d'aménagement d'un parking à l'angle de la rue Pasteur / rue de la République, pour lequel des travaux de démolition d'un montant de 34 156,72 € ont été engagés. Monsieur le Maire explique cependant que ces travaux auraient dû être rattachés à l'inventaire 2026-1001 et enregistrés au compte 2152 afin de bénéficier du FCTVA et de garantir la sincérité des écritures comptables. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de procéder à la régularisation de cette imputation budgétaire.
- ❖ Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal de procéder à la réalisation de travaux de réfection sur le Monument Aux Morts et de repeindre la statue du Soldat. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et décide de retenir le devis de MARCHAL MACONNERIE pour effectuer les travaux de maçonnerie pour un montant de 3.350,00 € TTC et de confier le nettoyage du soldat aux agents du service technique.
- ❖ Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal l'acquisition d'une œuvre d'un artiste local dans le but d'enrichir le patrimoine artistique de la Commune. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition pour un montant de 450,00 €.
- ❖ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement et de réfection des trottoirs de la Rue Jeanne d'Arc et présente les deux devis reçus. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis présenté à 65.415,36 € TTC par l'entreprise CHARDOT TP.
- ❖ Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que suite aux Élections Municipales, il convient de réinstaller le Comité de Programmation LEADER en désignant un représentant suppléant pour la Commune. Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur MILLOT Nicolas représentant suppléant de Vignot.



Écho du Conseil disponible sur « www.vignot.org »
Rubrique « Conseils Municipaux »

Délibérations consultables en Mairie